

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude a impact*

**Projet d'aménagement de la nouvelle prise d'eau  
de Sainte-Foy, sur le territoire de la Ville de Québec  
par la Ville de Québec**

**Dossier 3211-02-214**

**Le 2 août 2005**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy par la Ville de Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
16 janvier 2003	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
22 janvier 2003	Délivrance de la directive
11 janvier 2005	Réception de l'étude d'impact.
14 janvier au 22 mars 2005	Consultation auprès des ministères et organismes
19 avril 2005	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
17 juin 2005	Réception de l'addenda n° 1
20 juin au 28 juillet 2005	Consultation auprès des ministères et organismes

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

L'actuelle prise d'eau de Sainte-Foy, d'une longueur de 300 mètres, a été construite en 1963 et a atteint sa vie utile même si elle est encore fonctionnelle. Comme il n'y a pas de prise d'eau d'urgence dans ce secteur de la Ville de Québec, l'actuelle prise d'eau est donc vulnérable aux incidents majeurs qui peuvent se produire sur le fleuve Saint-Laurent (obstruction par le frasil et les herbes aquatiques, déversement de produits toxiques, etc.). L'objectif du présent projet est de construire une nouvelle prise d'eau, d'une longueur de 450 mètres, dans un axe différent de la

prise d'eau actuelle, et de réhabiliter cette dernière (au niveau du bloc de prise et de la conduite de dégel) afin d'être en mesure de l'utiliser comme prise d'eau d'urgence.

L'aménagement de la nouvelle prise d'eau consiste à construire une chambre de raccordement, adjacente au poste de pompage localisé sur le chemin de la Plage-Saint-Laurent à Cap-Rouge, à installer une conduite d'amenée, soit par forage directionnel (978 mm de diamètre) ou par tranchée (1 050 mm de diamètre) dans le lit du fleuve, à installer une conduite de dégel (200 mm de diamètre) et à construire un bloc de prise en béton muni de deux ouvertures rectangulaires. Le bloc de prise sera situé à une profondeur de 8,3 mètres en condition de grande marée basse.

Si la méthode en tranchée est retenue, le creusage des premiers 130 m de la tranchée devrait se faire par dynamitage et les déblais rocheux seront mis en pile sur l'estran afin de les réutiliser comme matériaux de remblai. Pour le reste de la tranchée, les déblais seront accumulés sur une barge et réutilisés en partie comme matériaux de remblai. Le transport du matériel excédentaire (environ 7 690 m<sup>3</sup>) devrait s'effectuer par barge vers le quai de Québec ou celui de Saint-Romuald et par camion ensuite vers un site autorisé. Le creusage, l'installation de la conduite et le remblayage se feront par tranche de 15 m et à marée basse pour les 90 premiers mètres de tranchée.

Si la méthode par forage directionnel est retenue, un espace d'au moins 500 m<sup>2</sup> doit être aménagé en bordure du poste de pompage pour permettre l'utilisation d'une foreuse, la récupération du matériel excavé et l'insertion des conduites (une conduite d'amenée et deux conduites de dégel de 200 mm de diamètre) dans les trous de forage. Si la tête de forage n'est pas déviée en chemin par des roches d'un diamètre supérieur à 300 mm, elle sera récupérée à la position prévue pour installer le bloc de prise d'eau. Si non, elle sera récupérée aussitôt et l'installation de la conduite sera complétée par la méthode en tranchée.

Les travaux devront débuter à la mi-avril pour se terminer à la mi-octobre environ. Il faudra prévoir une semaine de plus si la méthode par forage directionnel est retenue. La réhabilitation de la prise d'eau existante exigera deux mois et demi de plus, soit du 1<sup>er</sup> mai à la mi-juillet, au cours de l'année suivante. Les coûts sont évalués à 11 038 000 \$ si la méthode de forage directionnel est utilisée ou 11 347 000 \$ si c'est la méthode en tranchée qui est retenue.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 14 janvier 2005 au 28 juillet 2005, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches;
- la Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et expertises;
- la Direction des politiques de l'eau, Service de l'expertise technique en eau;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;

- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- Pêches et Océans Canada, gestion de l'habitat du poisson;
- Transports Canada, protection des eaux navigables.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE QUÉBEC. *Nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement du Québec – Rapport final*, préparé par Dessau Soprin, décembre 2004, 298 p. et 13 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport addenda No 1, réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, préparé par Dessau Soprin, juin 2005, 92 p. et 9 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Résumé*, préparé par Dessau Soprin, juillet 2005, 59 p.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 22 janvier 2003.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Lucie Lesmerises**, biologiste  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique

